

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 19 juillet 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-17/B-00179
Propriétaire(s) : Marie Cayer-Fleck
Emplacement : 711, chemin Hemlock et (83), avenue Birch
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 444 et partie du lot 445, plan enr. 4M-89
Zonage : R1K
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite démolir la maison isolée existante et lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est projeté de construire deux maisons isolées de deux étages, une maison sur chacune des nouvelles parcelles proposées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain disjoint est représenté par la partie 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 18,16 mètres sur l'avenue Birch, une profondeur de 30,48 mètres (le long du chemin Hemlock) et une superficie de 549,1 mètres carrés. Cette parcelle sera occupée par une maison isolée de deux étages proposée située au 711, chemin Hemlock.

Le terrain conservé est représenté par les parties 1 et 2 dudit plan. Il aura une façade de 17,12 mètres sur l'avenue Birch, une profondeur de 30,48 mètres et une superficie de 524 mètres carrés. Cette parcelle sera occupée par une maison isolée de deux étages proposée située au 83, avenue Birch.

La partie 2 semblerait faire actuellement l'objet d'une servitude d'Hydro Ottawa.

Une des parcelles proposées (parties 1 et 2 – 83, av. Birch) ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure (D08-02-17/A-00162) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.